BENNE D'ÉCHANGE

La benne d'échange est installée à l'intérieur du périmètre de la déchetterie.

Les objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état peuvent y être déposés *(p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.)*.

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.

Ce que vous ne pouvez pas déposer

- les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- les pneus et roues de voiture ;
- les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- les produits alimentaires.

QUE FAIRE DES VERRES HORS D'USAGE ?

Si un verre se casse ou est irrémédiablement terni du fait de la corrosion, il ne reste plus qu'à l'éliminer **mais pas dans le conteneur à verre usagé**. Les verres à boire peuvent **contenir des métaux lourds** et doivent **être déposés dans la benne à gravats**.

BENNE COMPACTEUSE A PAPIER

Pour éviter d'endommager la benne compacteuse, nous vous demandons de bien vouloir :

- vider le contenu des cartons (papier) dans la benne ;
- plier les cartons ;
- découper les gros cartons.